



**SNUipp**

Syndicat National Unitaire des  
Instituteurs, Professeurs des  
écoles et Pegg

# École 24



**FSU**

Fédération  
Syndicale  
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du  
**SNUipp-FSU Dordogne**

Supplément 1 au BULLETIN n°1 – 1er trimestre 2019 - mars - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 13 mars 2019

**Mars 2019 : le champ des luttes !**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
		6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

*Peu de répit pour l'école et ses personnels. Tout au long du mois de mars des initiatives, manifestations, grèves et actions vont jalonner l'actualité sociale et environnementale.*

## Pour l'école et la fonction publique

✓ 19 mars grève

✓ 30 mars rassemblements

P. 3 ► Bilan carte scolaire

P. 9 ► Mouvement

P. 7 ► Avancement d'échelon

### # 15 et 16 mars : climat

Grève mondiale pour le futur le 15 mars, à l'initiative de collégiens, lycéens et étudiants. Le samedi 16 mars des marches organisées partout en France à l'appel d'un large collectif d'associations environnementales.

### # 27 mars

Journée d'actions, d'information et d'interpellation des élus lors de la présentation du projet de loi sur la Fonction Publique au Conseil des ministres.

### # 19 mars : journée de grève et mobilisations

- Pour le maintien d'une Fonction Publique de qualité
- Contre la Loi Blanquer (article en page 4 et 5)

### # 30 mars

Samedi d'initiatives, de mobilisations et de protestations contre la loi Blanquer. (voir article en page 5)

**Silence dans les rangs !!!**

« Stop ! Je vous arrête ! On ne critique pas un Ministre, cette attitude n'est pas républicaine ! »

Voici les paroles prononcées par le préfet de la Dordogne lors du CDEN du 14 février à l'encontre du représentant de la FSU qui lisait la déclaration liminaire. Si cette censure - car c'en est une ! - a été vivement contestée par nos représentants, elle n'en est pas moins révélatrice du climat ambiant dans notre pays.

Faire fi des instances de représentation des personnels, dénigrer la parole syndicale, celle des collègues, adopter la posture de la pensée unique, c'est devenu l'usage. La vie démocratique est réellement en danger, et, à tous les étages du pouvoir, le discours véhiculé est le même : autoritarisme et soumission.

La déclinaison pour l'EN, c'est la loi Blanquer dite « Pour l'École de la Confiance » qui fait peser de lourdes menaces sur le Service Public d'Éducation et sa démocratisation. C'est un véritable fourre-tout au service du projet idéologique du gouvernement. Le ministre, qui avait pourtant assuré qu'il n'y aurait pas de loi Blanquer, s'apprête à imposer des transformations d'une extrême gravité, tant dans l'organisation générale de l'école que dans les contenus à enseigner.

- L'article 1 du projet de loi vise à museler et faire taire les agents.
- Les articles 2 et 4 visent à contraindre les collectivités territoriales à financer les écoles maternelles privées à hauteur de 150 millions d'euros, au détriment des écoles publiques, en favorisant davantage la ségrégation sociale et ses effets inégalitaires.
- La création d'établissements publics des savoirs fondamentaux vise à faire des économies d'échelle, à mettre les écoles sous la tutelle des chefs d'établissement, et assujettit l'école aux objectifs du collège.
- Le recentrage des enseignements sur le lire (pardon décodé) – écrire – compter - respecter autrui, conduit au renoncement de l'ambition d'une formation de haut niveau pour tous, et impose des méthodes d'apprentissage fournies par des associations privées complices de Blanquer, comme « Agir pour l'école » dont le ministre fut administrateur.
- La suppression des ESPE transformées en INSP visera à la fin d'une formation indépendante du pouvoir en place, remplacée par une formation réduite à des fonctions d'exécution et des enseignements centrés sur les fondamentaux, l'utilisation des étudiants comme moyens d'enseignement...

Le ministre a annoncé sa volonté de mettre l'évaluation au centre de sa politique : évaluation des enseignants, évaluation des élèves et évaluation des établissements. La création d'une agence publique dont les membres seraient choisis par le ministre et la majorité parlementaire, en lieu et place du CNESCO, instance indépendante, montre bien le caractère idéologique et autoritaire de la politique menée et de celui qui la porte. Il sera juge et partie. Cette politique de l'évaluation, d'abord mise en place aux Etats-Unis, est une déclinaison du New Public Management. Derrière l'écran de fumée des propos sur la lutte contre l'échec scolaire et la pédagogie, d'autres enjeux sont tus par le ministre, en particulier la mise en concurrence des écoles.

Concernant la Fonction Publique, le gouvernement veut avancer vite sur sa réforme : déréglementation, casse du statut, contractualisation, massacre des instances représentatives des personnels. Une fois encore, le gouvernement passe en force par une concertation tronquée avec les organisations syndicales. Comme il l'a fait pour la réforme de l'assurance chômage dont il est, avec le MEDEF, responsable de l'échec de la négociation, Macron décide de tout, tout seul, avec l'assentiment de son gouvernement et de ses parlementaires à ses ordres.

Contre cette politique, et parce qu'il est urgent que cela cesse et change enfin, les mobilisations unitaires du 19 mars, par la grève et les manifestations du 30 mars contre le massacre de l'École Publique prennent un caractère d'urgence absolue. La FSU, avec les organisations partenaires, y prendra ses responsabilités et toute sa place.

*Alain Chabrilangeas*

## 11 ème congrès du SNUipp-FSU

Le congrès national du SNUipp-FSU se tiendra du 3 au 7 juin 2019 à Perpignan. Pour le préparer et mandater la délégation qui ira représenter la Dordogne, tous les syndiqués sont invités à participer au congrès départemental, **les 14 et 15 mai 2019** à la Bourse du Travail de Périgueux.

Un École 24 spécial congrès parviendra à l'ensemble des syndiqués début avril, pour préciser les modalités de la tenue de ce congrès.

pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Edito
3	✧ Bilan carte scolaire
4	✧ Grève du 19 mars
5	✧ Loi Blanquer
6	✧ CAPD du 5 février
7 à 8	✧ Avancement d'échelon
9	✧ GT Mouvement
10	✧ Bulletin de syndicalisation
11	✧ Infos rapides
12	✧ Agenda – Ris – A retenir

## Extrait de la déclaration liminaire

CDEN du 14 février 2019

(à retrouver sur <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3822>)

École de la Confiance... La formule pourrait paraître engageante. Hélas, les intentions et les faits ne plaident pas en faveur du Ministre notamment avec le projet de loi annoncé. Nous le savons, le ministre Blanquer n'a pas fait ses premières armes au ministère sous l'ère Macron.

Non ! C'est un vrai libéral installé dans le paysage ministériel national depuis de trop nombreuses années : tour à tour directeur adjoint du cabinet sous De Robien, puis Directeur Général de l'Enseignement Scolaire sous Chatel durant la présidence Sarkozy. Il est notamment l'inspirateur du projet de repérage dès la maternelle des enfants présentant des troubles, qui avait provoqué l'indignation de la communauté éducative. Il est celui qui a répondu à l'invitation du mouvement « Sens Commun »...

À partir de ce moment le préfet a interrompu la lecture de notre déclaration liminaire. Nous ne continuons donc pas la lecture de notre déclaration et expliquons que nous la publierons sur notre site et que nous informerons largement la communauté éducative ainsi que la presse à propos de cet incident.

## Communiqué de presse du 15 février

### La FSU censurée par le Préfet

Lors du CDEN de jeudi 14 février, le Préfet a autoritairement stoppé la lecture de la déclaration liminaire de la FSU, au bout de quelques lignes, arguant du respect républicain des personnes et du côté départemental que devrait avoir cet écrit.

A la suite, nous, représentants de la FSU, avons demandé une suspension de séance -accordée pour 7 minutes. Nous avons décidé de continuer à siéger jusqu'à la fin de la réunion tout en dénonçant la dérive d'autoritarisme du préfet. La déclaration, non lue, ne sera donc pas jointe au PV de séance, mais elle reste visible sur le site du SNUipp-FSU24.

La suite de la réunion s'est déroulée dans un climat tendu et délétère.

Nous condamnons fermement cette interruption qui s'apparente à une véritable censure de la part du représentant de l'Etat et à un déni et un mépris de l'organisation professionnelle que nous représentons, et par la même des enseignants.

Si le représentant principal de l'état dans le département n'est pas le garant de la démocratie dans les instances dévolues, nous sommes en droit de nous inquiéter sur l'avenir de notre République.

**Les représentants de la FSU**

## Résumé des mesures

4 fermetures d'école en gras et italique

<b>RETRAITS D'EMPLOI À L'EXAMEN = 49,25</b>		
<b>POSTES PROVISOIRES non reconduits = 6</b>		
Type	Circo	
BEYNAC ET CAZENAC	MAT	SED
FAUX	PRI	BE
BERGERAC René Desmaison	PRI	BE
VILLETUREIX	PRI	SAOD
MONTPON-MENESTEROL	ELE	SAOD
LA CHAPELLE GONAGUET	PRI	SAOD
<b>POSTES DEFINITIFS retirés = 18</b>		
Type	Circo	
<b>MONTFERAND DU PERIGORD</b>		
BERGERAC Alba	PRI	BE
<b>VERGT DE BIRON (transfert à Monpazier)</b>	ELE	BE
GAGEAC ET ROUILLAC	ELE	BO
ST PIERRE DE COLE	PRI	NND
GENIS	PRI	NND
<b>ST MEDARD D'EXCIDEUIL (1 retrait 1 transfert)</b>	PRI	NND
MAREUIL PAUL DEGAIL	MAT	NND
VIEX MAREUIL	ELE	NND
JAVERLHAC LA CHAPELLE ST R,	PRI	NND
<b>CHAMPNIERS ET REILHAC (transfert à Piégut)</b>	ELE	NND
PERIGUEUX Route d'Agonac	MAT	PN
THENON	MAT	PS
LISLE	ELE	SAOD
ST ASTIER R. Gimel	ELE	SAOD
CARLUX	PRI	SED
<b>TURSAC (blocage à la fermeture)</b>	ELE	SED
LE BUISSON DE CADOUIN	PRI	SED
<b>AUTRES RETRAITS = 25,25 (cf site)</b>		
<b>Dispositifs PMQC = 4,5</b>		
<b>Autres supports = 6,75</b>		
<b>RASÉ = 7</b>		
<b>ASH = 2</b>		
<b>REMPACEMENT = 5</b>		
<b>CREATIONS D'EMPLOI = 34,80</b>		
<b>Attributions d'emploi = 9</b>		
Type	Circo	
MONPAZIER ( transfert Vergt de Biron)	PRI	BE
EXCIDEUIL (transfert St Médard d'Excideuil)	PRI	NND
BERGERAC Cyrano (transfert Desmaison)	MAT	BE
GARDONNE	PRI	BO
LAMOTHE MONTRAVEL	PRI	BO
MENSIGNAC	MAT	SAOD
PERIGUEUX Maurice Albe	PRI	PS
PIEGUT (transfert Champniers R)	MAT	SAOD
TERRASSON Jacques Prévert	ELE	SED
<b>CP/CE1 dédoublés = 10 (cf site)</b>		
<b>Autres supports = 6 (cf site)</b>		
<b>RASÉ = 3</b>		
SIGOULES maître G		
SIGOULES maître E		
SARLIAC sur l'Isle maître E		
<b>ASH = 4</b>		
ST MEDARD DE MUSSIDAN (ulis)		
PRIGONRIEUX ITEP		
Chargé de mission (gestion des élèves à conduite troublée)		
APAJH SARLAT ITEP		
<b>Moyens prov reconduits à titre provisoire ou définitif (cf site)</b>		
<b>Direction d'école – décharges = 2,8 (cf site)</b>		
<b>EVOLUTIONS DE STRUCTURES</b>		
<b>CIRCONSCRIPTIONS</b>		
RPI 309 Douchapt- Segonzac – St Pardoux	Passe de SAOD à PN	
RPI 310 Montagrier Tocane	Passe de SAOD à PN	
RPI 311 Celles Grand Brassac	Passe de SAOD à PN	
LISLE	Passe de SAOD à PN	
MENSIGNAC	Passe de SAOD à PN	
<b>AUTRES</b>		
Fusion PERIGUEUX mat les Barris + élém Maurice Albe		
Fusion EYMET mat + élém création d'une école primaire		
Fusion MENSIGNAC mat + élém création d'une école primaire		
Fusion HAUTEFORT mat + élém création d'une école primaire		
Fusion MONTIGNAC mat + élém création d'une école primaire		
<b>BALANCE DES POSTES</b>		
Postes fermés :	49,25	
Postes ouverts :	34,80	
Dotation	-7,00	
Bilan :	7,45	

Il reste donc un solde positif de 7,45 postes à la DSDEN24. Un nouveau CDEN est prévu le 28 juin

+ intégralité des mesures sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3822>

## Grève interprofessionnelle le 19 mars



Nos organisations CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES de la Fonction publique s'inscrivent dans l'appel unitaire interprofessionnel pour faire du 19 mars prochain un temps fort de mobilisation.

Le Président de la République, le Premier ministre et le gouvernement, en accord avec le MEDEF, mettent en œuvre une politique ultralibérale. Celle-ci, multiplie les attaques contre les salariés, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public. Les agents de la Fonction publique et leurs missions sont au cœur des visées régressives du pouvoir exécutif.

Après le retour du gel de la valeur du point qui entraîne des pertes de pouvoir d'achat sans précédent, la mauvaise compensation de la hausse de la CSG, le rétablissement du jour de carence injuste tant pour les salarié-e-s du privé que pour les agent-e-s public, pour ne s'en tenir à quelques exemples, voici un projet de loi dévastateur de contre réforme de la Fonction publique.

En démantelant les organismes consultatifs de la Fonction publique et en mettant en cause les mandats des représentants des personnels, en projetant un recours encore plus massif aux contractuels, synonyme de précarité accrue et d'affaiblissement de la garantie de neutralité des agents publics, en accentuant fortement les éléments individuels de rémunération ouvrant ainsi la porte à des pratiques clientélistes, ce projet de loi constitue une charge sans précédent contre le Statut Général des fonctionnaires.

Pire, en créant un arsenal de dispositions, notamment organisant la mobilité forcée, pour accompagner de nouvelles et massives suppressions d'emplois et favoriser l'abandon ou la privatisation de missions publiques, ce texte est également porteur de reculs très graves pour l'ensemble de la population aggravant encore les inégalités.

Tout cela se fait à la hussarde, dans un calendrier extrêmement resserré qui ne permet pas une concertation digne de ce nom – le texte pourrait être adopté dès juin au Parlement - et ce sans tenir compte des propositions et positions des organisations syndicales.

**La coupe est plus que pleine : elle déborde !  
L'heure est à la mobilisation de toutes et tous.**

**Pour :**

- Une augmentation générale et immédiate des salaires des agents de la Fonction publique.
- Des mesures de rattrapage des pertes subies depuis des années.
- Un plan de titularisation.
- Des créations d'emplois statutaires partout où cela est nécessaire.
- L'abrogation du jour de carence.
- La revalorisation des pensions.
- Le maintien et l'amélioration de notre régime particulier de retraite et du code des pensions civiles et militaires ainsi que de la CNRACL.
- Le retrait du projet de loi au profit de mesure renforçant et rénovant le Statut général et permettant un meilleur fonctionnement des services publics.

Cette journée s'inscrit dans un processus d'élévation du rapport de forces que nous entendons construire, qui passera aussi nécessairement par de prochains temps forts spécifiques dédiés à la Fonction publique.

### La journée du mardi 19 mars en Dordogne

**8h30**

AG 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré à la Bourse du Travail

**9h30**

Rassemblement devant le Palais de Justice

**10h00**

Manifestation Périgueux : grand parcours

**12h00**

Opération escargot vers Cré@Vallée

**14h00**

Départ pour Bergerac

+modalités pour faire grève sur le site  
 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3832>

## Loi Blanquer dite « pour une école de la confiance »



Les Maires Ruraux dénoncent une attaque contre la proximité et refusent la concentration scolaire. Ils demandent au Sénat de revenir au principe de maillage scolaire, support à une société du futur en réseaux.



L'AGEEM se positionne depuis 1921 pour une école maternelle répondant aux besoins spécifiques des enfants de 2 à 6 ans et non "englobée" dans un ensemble qui éloignerait les familles de la scolarisation. L'association est inquiète et pense qu'il y a urgence à réfléchir aux conséquences des changements à faire pour l'école.

**Une manifestation nationale est prévue le samedi 30 mars contre la loi Blanquer. Les modalités d'organisation ne sont pas encore connues**  <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3830>

## Le 30 mars, non à la loi Blanquer, oui à un autre projet pour l'école

La loi "pour l'école de la confiance", votée le 19 février par les députés ne devait porter que sur l'instruction obligatoire dès 3 ans. Elle a donné lieu à 26 articles et plus de 1 000 amendements, sans débat avec la communauté éducative. Une loi loin de la confiance qui modifie en profondeur l'école sans répondre à ses difficultés, ni proposer de projet éducatif. Les 6 panneaux suivants présentent les éléments marquants de la nouvelle loi

### Art. 1 Volonté de museler la parole enseignante

Sous couvert "d'exemplarité", volonté de renforcer le devoir de réserve et d'interdire les expressions publiques "dénigrant l'institution scolaire".

C'est une tentative d'intimidation en direction des équipes enseignantes de la hiérarchie et de restriction de la liberté d'expression (ex #PasDeVagues).

### Art. 22 Maternelle, cadeau au privé

Instruction obligatoire à 3 ans alors que 97% sont déjà scolarisés.

Les collectivités seront obligées de participer aux dépenses des maternelles privées sous contrat dès 2019.

Autant d'argent pris sur le public qui assure mixité scolaire et sociale.

### Art. 1b Aux armes... etc

Drapeaux tricolore et européen, paroles de *La Marseillaise* obligatoires dans les classes.

Une mesure coûteuse et sans apport pour la citoyenneté qui montre une vision rétrograde de l'EMC et de l'école en général loin de répondre aux enjeux actuels.

### Art. 6 Des usines des savoirs

Création d'établissements des savoirs fondamentaux regroupant, à l'initiative des Collectivités, un collège et plusieurs écoles.

C'est un changement profond de la structure administrative de l'école sans visée pédagogique ni consultation des équipes enseignantes. Le principal du collège devient le supérieur hiérarchique des équipes, un "adjoint en charge du premier degré". Qui assurera le travail de direction au quotidien ?

### Art. 9 Fin de l'évaluation indépendante

Évaluation de la politique éducative confiée au Conseil d'évaluation de l'école (CEE) dont 10 des 14 membres choisis par le ministre. Il remplace le CNESCO, institution indépendante.

Mise en place d'auto-évaluation d'établissements et d'écoles. Ce dispositif de contrôle entraînera un pilotage vertical qui renforcera la concurrence entre établissements et les pressions sur les équipes enseignantes.

### Art. 10 Une formation initiale étriquée

Statut d'AED pour les étudiants préparant leur concours. Contre salaire, ils auront des tâches allant jusqu'à l'enseignement devenant un vivier de remplacement à bas coût.

Les ESPÉ, remplacées par les INSPÉ : directeurs nommés par le ministre et référentiel de formation centré sur « les fondamentaux ». Ce n'est que le début de ce qui prépare comme reprise en main de la formation.

## Extrait du compte rendu de la CAPD du 5 février

### Validation des barèmes pour les permutations informatisées

- 98 demandes en 2019, 96 demandes en 2018, 121 demandes en 2016

### Attribution des points pour handicap dans le cadre des permutations informatisées

- bonification RQTH = 100 pts (5 avis favorables, 2 avis défavorables)
- bonification au titre du handicap = 800 pts (4 avis favorables)

### Promotion d'échelon

- Cette CAPD valide les passages automatiques d'échelon, de la classe normale, de la hors classe et de la classe exceptionnelle. (cf tableaux en page suivante)
- Les échelons accélérés de la classe normale (6 et 8) seront étudiés à la CAPD d'avril car le barème n'est pas encore fixé
- Échelons spéciaux de la classe exceptionnelle
  - 4 éligibles pourront bénéficier de l'échelon spécifique

### Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école

- 51 candidats (2 annulations et 2 absents)
- 38 avis favorables
- 13 avis défavorables
- 15 réinscriptions

### Départ en formations CAPPEI

- 4 avis défavorables
- 14 avis favorables

10 départs possibles

- 3 en SEGPA EREA
- 3 en Ulis
- 3 en Unité d'enseignement
- 1 en déficience visuelle

### Questions diverses

Indemnité tuteur CAPPEI

- *versée pour 2017-2018, ce sera fait assez rapidement pour cette année*

Comment fonctionne le compte personnel d'activité

- *la DSDEN ne peut pas répondre ; elle n'a pas d'éléments pour l'instant*

Recours sur les avis issus des rdv carrière

- *la DSDEN24 n'a été saisie d'aucune demande*

Stage Min

- *les départs en stage Min seront étudiés en CAPD de septembre à la rentrée prochaine*

Clé OTP

- *les envois postaux ne sont pas prévus*

Les avis pour le passage hors-classe seront-ils révisés cette année ? Les collègues ayant eu l'avis "à consolider" se sont-ils vu proposer une formation leur permettant de passer en avis "satisfaisant" ?

- *Non pas forcément cette année, mais la possibilité existe. Non ils n'ont pas eu de formation.*

Sur les demandes de temps partiels, les collègues en fin de carrière, verront-ils leurs situations examinées avec plus de bienveillance ? Pour certain-es il s'agit de pouvoir terminer une longue carrière dans des conditions acceptables.

- *Les demandes de droits seront acceptées sur la quotité demandée. Les demandes sur autorisation seront examinées de la même façon que l'an passé (éléments médicaux avec avis du médecin de prévention et situations particulières)*

Bilan du remplacement à ce moment de l'année.

- *118,5 jours non remplacés depuis septembre 2018 à comparer aux 400 jours l'an passé à cette même période. La situation du remplacement s'est améliorée*

Quel bilan peut-on faire sur les PES : démissions ? Pifir ?

- *1 démission depuis, en janvier 19, non remplacée par liste complémentaire ou contractuel, un titulaire mobile assure le remplacement*
- *Pifir : le DASEN nous dit que cela ne relève pas de la CAPD. C'est un outil d'aide à la formation. Nous y reviendrons donc en conseil de formation...*

Quel bilan peut-on faire sur les contractuels : y a-t-il eu de nouvelles embauches, des démissions ?

- *11 contractuels, pas de démission ou nouvelle embauche*

Nombre d'emplois 2018 en ETP / état de l'occupation des postes (sommes-nous à l'équilibre ?). Pouvons-nous avoir une première projection sur les départs en retraite ? De même avez-vous une idée du calibrage des permutations interdépartementales ?

- *en janvier la Dordogne est en surconsommation d'une dizaine d'ETP, cette situation est plus favorable que l'an passé*

Comment seront examinées les promotions des collègues qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière en temps utile ?

- *pas de possibilité de retour en arrière quand un collègue n'est plus dans la plage d'appel*

Détachements

- *cette année le DASEN regardera les disciplines en tension et émettra des avis réservés, il n'y aura pas d'avis défavorables en bloc pour toute les premières demandes.*

GT mouvement départemental

- *à la rentrée des vacances de février, un nouveau GT mouvement se tiendra, il y sera question des priorités légales, et du passage à un seul tour de mouvement*





**Le vendredi 15 mars se tiendra le CTSD qui validera la circulaire mouvement. D'ici là, le SNUipp-FSU24 fera des propositions à la DSDEN afin de rendre plus juste le futur barème**



### La DSDEN24 retient 3 principes dans le cadre du nouveau mouvement

- sécurisation du mouvement d'un point de vue légal (prendre en compte les priorités légales)
- le souhait du ministre d'augmenter le nombre d'affectations à titre définitif à plusieurs conséquences

- il y aura une création plus importante de postes de titulaires de secteur (dont la quotité principale sera constituée de décharges de direction)
- les 3 phases de l'ancien mouvement seront réunies en une seule
- simplifier la lisibilité du mouvement pour les enseignants (mise en place d'un pas à pas avec copie d'écran)

### Pour les enseignants en participation facultative (enseignant nommé à titre définitif cette année ou entrant par permutation)

- pas de réel changement, ils participeront en faisant 1 ou 30 vœux. S'ils n'obtiennent rien, ils restent sur leur poste d'origine

### Pour les enseignants en participation obligatoire (enseignants entrant par permutations et enseignants nommés à titre provisoire cette année)

- ils devront être nommés à titre définitif
- ils pourront faire de 1 à 30 vœux école ou géographique (39 secteurs géographiques en Dordogne, recouvrant les secteurs de collège)
- ils devront obligatoirement faire un vœu large (7 vœux larges possibles recouvrant les 7 circonscriptions de Dordogne)
- ils pourront rajouter d'autres vœux larges
- si l'enseignant n'obtient aucun de ses vœux écoles, l'algorithme le placera sur un poste vacant de son vœu large, il sera alors nommé à titre définitif
- si l'algorithme ne peut le placer sur un poste de son vœu large, ce dernier passera automatiquement sur un autre vœu large (non demandé par l'enseignant) et ce jusqu'à nommer le collègue sur un poste vacant ; dans ce cas l'enseignant sera nommé à titre provisoire

### Les MUG (Mouvement Unité de Gestion) dans le cadre du vœu large ou du vœu géographique sont les types de postes suivants

- Direction d'école 2 à 7 classes
- Direction d'école 8 à 9 classes
- Remplacement
- Enseignants (adjoint et chargé d'école)

En combinant les 7 circonscriptions et les 4 mug on peut arriver à 28 vœux larges différents.

### Titulaires de secteur

- création en fonction des décharges de direction (au moins 50% du poste), le reste du poste étant complété par des compléments de temps partiel
- un grand nombre de postes fractionnés du 2ème mouvement, qui étaient occupés par des collègues avec priorité relative seront proposés à titre définitifs au barème ; la question de les bonifier sera à discuter

### Barème proposé par la DSDEN24

#### AGS :

- 5 pts par année

#### Rapprochement de conjoint :

- 50 pts pour une distance minimale de 50 km entre l'école et le lieu du travail du conjoint (les enseignants devront fournir une attestation d'emploi)
- + 10 pts par année de séparation (avec un maximum de 30 pts)

#### Points pour enfant de – de 18 ans au 01/09/2019 (pas de limite d'âge pour les enfants handicapés)

- 10 pts par enfant

#### Mesure de carte scolaire

- 150 pts et ou priorité de retour absolu dans l'école ou RPI en cas de fusion d'école 40 pts

#### Exercice en REP

- 10 pts pour 3 ans en continu dans la même école ou le même réseau

#### Situation de handicap de l'enseignant (RQTH)

- 100 pts à l'enseignant BOE (bénéficiaire obligation de l'emploi)
- 250 pts dans le cadre d'un avis favorable du médecin prévention (les deux barèmes ne sont pas cumulables)

#### Vœu préférentiel

- (à partir de l'an prochain) un vœu identique en vœu 1 ou autre place rapportera 10 pts par an (plafonnés à 50 points)

### Divers

- les règles ASH seront précisées dans la circulaire
- les postes à profil, les postes bloqués PES ou support formation CAPPEI seront annoncés en amont de l'ouverture du serveur

### Calendrier

- vendredi 15 mars : projet de circulaire mouvement soumis à l'avis du CTSD
- ouverture des inscriptions : du lundi 29 avril midi au dimanche 12 mai minuit
- vendredi 24 mai : envoi des accusés de réception
- mardi 28 mai : GT mouvement (priorité, barèmes, projet de mouvement)
- mardi 11 juin : CAPD mouvement
- lundi 17 juin : envoi des résultats dans boîtes I-Prof
- lundi 1er juillet 2019 : Réunion GT ajustement



## Permutations 2018-2019

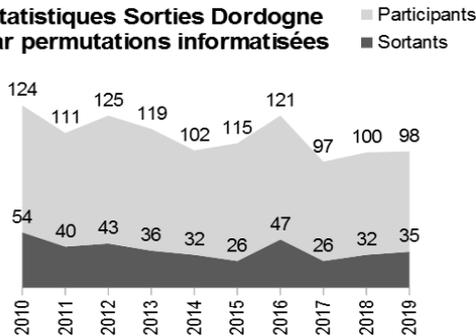
98 demandes de sortie

- 35 sont réalisées dont 25 en rapprochement de conjoint

346 demandes d'entrée (dont 85 en vœu 1)

- 37 sont réalisés

Statistiques Sorties Dordogne par permutations informatisées



Sur notre site vous trouverez :

- Les statistiques détaillées
- L'aide pour demander un ineat-exeat

lien vers l'article :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3558>

## Indemnités : taux et montants 2019

Thema n°30 édité par le secteur administratif du SNUipp dans lequel vous trouverez

A) traitement et cotisations

- Grilles indiciaires, BI, NBI, SFT, cotisations

B) indemnités

- indemnités liées à une fonction
- indemnités liées aux déplacements et stages
- indemnités liées au péri-scolaire
- autres indemnités

C) autres rémunérations

D) en pratique

E) les dernières modifications

lien vers l'article :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3808>

## Prime d'activité

La prime d'activité est un complément de revenu mensuellement versé, sous condition de ressources, aux actifs de plus de 18 ans. Ces montants ne sont pas imposables.

lien vers l'article :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3788>

## Pour le climat !

Nouveau vendredi de mobilisation des jeunes pour le climat le 15 mars. Initié en août dernier par la jeune Suédoise Greta Thunberg, le mouvement citoyen s'étend et réclame des actes forts aux gouvernements. La FSU et le SNUipp invitent toutes et tous, jeunes et moins jeunes, à soutenir les initiatives, grèves, rassemblements, marches... et à y participer.

lien vers l'article :

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/pour-le-climat>

## Le printemps des retraité-e-s

Le Groupe des Neuf a décidé de faire du printemps un grand moment de mobilisation des retraité-e-s devant le refus du gouvernement de répondre à nos revendications :

- annulation de la hausse de la CSG pour tous
- hausse des pensions indexées sur les salaires
- pas de retraite inférieure au SMIC
- services publics de proximité

Un temps fort national de rassemblements et de manifestations est prévu **le 11 avril**. Ce temps fort s'accompagne de toute une série d'interventions et de mobilisations :

- lettre au Premier Ministre pour demander la création d'un secrétaire d'Etat, rattaché au ministère du travail, afin que les organisations de retraité-e-s aient un interlocuteur.
- intervention auprès du ministre des finances à propos du prélèvement à la source (lettre jointe)
- intervention auprès des maires de France et appel à signer un texte de soutien à nos revendications (disponible dans quelques jours)
- une carte pétition adressée au Président de la République



Les retraité-e-s ont été nombreux à se mobiliser avec les Gilets Jaunes. Il sont appelés à débattre dans les jours qui suivent dans les réunions cantonales organisées par le G9.

# Agenda

## Nous y étions :

- |  |   |
|--|---|
| <b>Vendredi 25 janvier</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• CHSCT</li></ul> | <b>Jeudi 7 février</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• CTSD 1er degré carte scolaire</li></ul>  |
| <b>Mardi 05 février</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• CAPD</li></ul>     | <b>Jeudi 14 février</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• CDEN 1er degré carte scolaire</li></ul> |
| <b>Lundi 11 février</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• CDAS</li></ul>     | <b>Mercredi 6 mars</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• GT mouvement</li></ul>                   |

## Nous y serons :

- |   |   |
|---|---|
| <b>13 et 14 mars</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Conseil national</li></ul> | <b>Samedi 30 mars</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Manifestation nationale</li></ul> |
| <b>Vendredi 15 mars</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• CTSD</li></ul>          | <b>Lundi 1er avril</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• GT mouvement</li></ul>           |
| <b>Mardi 19 mars</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Grève FP</li></ul>         |   |

## Mars - Avril : dates importantes

- **Mars** : Publication circulaire congés formation professionnelle
- **Mars** : Publication circulaire ineat - exeat
- **15 mars** : Publication circulaire mouvement intra-départemental
- **Avril** : Résultat attribution temps partiel
- **29 avril** : Ouverture serveur mouvement

## Facebook



## Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3424>

### Jeudi 21 mars - 17h00

Ris Ribérac (à l'école élémentaire)

### Mardi 26 mars - 17h00

Ris Beynac (à côté de l'école)

Ris Nontron (à l'école élémentaire Anatole France)

### Jeudi 28 mars - 17h00

Ris Couze et St Front (à l'école Primaire)

### Mardi 2 avril - 17h00

Ris St Léon sur l'Isle (à l'école élémentaire)

### Date à déterminer

Ris Terrasson (école Jacques Prévert)

## A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

### Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

### CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

### Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

### Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

### Promotions

- CAPD (nov)
- Accès hors classe (mai-juin)

### CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats Capd (en mars)

### Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

### Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats Capn (en juin)

### Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats Capd (en mars)

### Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

### Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

### Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (avr-mai)
- 3ème phase (mai-juin)

### Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

**SNUipp-FSU Dordogne** - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h  
répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences